

20032026_02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NOAILHAC**

Nombre de Conseillers

- en exercice 15
- présents 15
- votants 15
- Excusé
- Absent

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois mars, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Francis MATHIEU, Maire

Date de la convocation : 16 mars 2026
Date d'affichage : 16 mars 2026

Étaient présents : Mmes : Christiane MADAULE ; Jocelyne GALINIER ; Martine CROS ; Angeles DESCATOIRE ; Séverine GARCIA VAYSSE ; Manon SICARD ; Claudine SERRA ; Josiane BALZAN
Mrs : Serge BARBASTE ; Christophe BRENAC ; Vincent COUSINIÉ ; Benoit OULES ; André LOPEZ ; Maxime LAURENT ; Olivier CHEREL

Mme Jocelyne GALINIER a été élue secrétaire de séance

Détermination du nombre de postes d'adjoint

Mme. le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, la détermination à 4 postes le nombre d'adjoints au maire.

Jocelyne GALINIER
Secrétaire de Séance



Christiane MADAULE
Maire



Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures